

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

| <u>NOMBRE DE MEMBRES</u> | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| <u>En Exercice</u> | <u>Présents</u> | <u>Votants</u> |
| 69 | 56 | 60 |
| <u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 18/09/2023 | | |
| <u>DATE D'AFFICHAGE</u> 02 OCT. 2023 | | |
| <u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 02 OCT. 2023 | | |
| Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée / volontariat territorial en administration (en application des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique) | | |

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, M.René QUINZIN, M.Alain LOCOCHE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, M.Luc BERTAUX, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.Guislain CAMBIER, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL*
 M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Dominique FONTAINE, M.Georges BROXER,

Etaient excués(e)s avant donné procuration : Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Marie DUBOIS,

Etaient excusé(e)s : M.Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, M.Bertrand FLAMENT, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Freddy DOLPHIN, Mme Anita LEFEVRE, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU

*Mme Catherine Morel a participé jusqu'au vote de la délibération 66-2023

64-2023.Objet : Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée / volontariat territorial en administration (en application des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique)

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

Vu le décret n°88-145 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir : *contribuer à la mise en œuvre des démarches participatives du Pays de Mormal (mobilité, seniors, handicap), par la gestion de groupes de travail et le soutien à la coordination globale.*

Considérant que le recrutement sera effectué dans le cadre de l'action « volontariat territorial en administration (VTA) » mise en place et financée forfaitairement par l'Etat pour permettre aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum au service de l'ingénierie de leurs projets.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- La création à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi non permanent de chargé de mission gestion de démarches participatives intercommunales dans le grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir contribuer à la mise en œuvre des démarches participatives du Pays de Mormal (mobilité, seniors, handicap), par la gestion de groupes de travail et le soutien à la coordination globale.

Missions :

- Organiser les réunions de groupes de travail : préparation, co animation, suivi
- Développer et suivre les projets et actions définis dans la feuille de route des groupes de travail
- Participer aux instances de gouvernance : comité technique et comité de pilotage
- Suivi et déploiement de l'appel à projets « A VELO 3 » de l'ADEME
- Mise à jour du Plan de mobilité simplifié
- Mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 18 mois.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau Bac +3 minimum en gestion des projets, mobilité, développement territorial, développement social.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et tiendra compte de l'expérience et du parcours professionnel de l'agent.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 60 | | |

Décide :

- La création à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi non permanent de chargé de mission gestion de démarches participatives intercommunales dans le grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Fait et délibéré le 27 septembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le

02 OCT. 2023

02 OCT. 2023

Le président
Pour le Président
Par délégué,
le Directeur Général Adjoint

Pierre-Jean SANNO

le secrétaire
David BEAUMONT

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230927-64__2023-DE